

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

I. LE CADRE GENERAL

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif 2023 a été voté le 10 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

- **La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel,...).

- **La section investissement** retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Pour celle-ci le budget est voté par chapitre : l'ensemble des dépenses de mêmes ordres sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

L'atténuation de produits (chapitre 014) : Ce chapitre comprend le FPIC, fonds de péréquation d'intérêts communautaires. Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de fortes ressources pour être redistribué aux communes défavorisées.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit des frais de scolarité des enfants de la commune fréquentant les écoles publiques des communes voisines, des subventions versées aux associations et de la participation communale à la cantine scolaire. Cette année, le montant est plus élevé en raison d'un rattrapage de la commune d'Espaly concernant la participation pour les frais de scolarité pour l'année 2021-2022.

Les amortissements et les provisions (chapitre 042) : Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

Les dépenses imprévues (chapitre 022) : cette somme permet à l'ordonnateur de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du conseil municipal.

2. Les recettes de fonctionnement

L'atténuation de charges (chapitre 013) : Ces recettes proviennent de remboursement de salaire par l'assurance maladie en cas d'arrêt d'agents.

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de travaux et locations de salles.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux, des compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les dotations et participations (chapitre 74) : Les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotations de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et dotation élu local).

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (logements communaux).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : remboursements, avoirs, produits des ventes.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Charges à caractère général	56 068.52 €	013 Atténuation de charges	10 543.55 €
012 Charges de personnel	59 761.13 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 883.30 €
65 Autres charges de gestion courantes	47 937.24 €	73 Impôts et taxes	40 259.50 €
67 Charges spécifiques	- €	731 Fiscalité locale	133 690.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	163 766.89 €	74 Dotations et participations	44 787.11 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 625.09 €	75 Autres produits de gestion courante	24 263.38 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 625.09 €	TOTAL RECETTES REELLES	264 426.84 €
TOTAL DEPENSES	167 391.98 €	002 Résultat reporté ou anticipé	229 085.01 €
		TOTAL RECETTES	493 511.85 €

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique...
- **En recettes** : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subvention pour l'acquisition d'un engin de déneigement ou la rénovation des sanitaires de la salle polyvalente).

1- Principaux projets de l'année 2023

- Travaux de réfection et de sécurisation de la voirie communale
- Enfouissements des réseaux (éclairage public EDF et télécom)
- Réhabilitation d'une vieille bâtisse en logements communaux (Etudes)
- Rénovation de la salle polyvalente (Etudes)
- Réfection d'un logement de la rue Louis de Bécourt

Travaux de réfection et de sécurisation de la voirie communale

Les travaux de réfection lourde et de sécurisation de certaines voiries communales ont été réalisés :

- Rue de Coste Rouge: Sécurisation de la voirie communale en raison d'un important dénivelé et d'un vide de 3 à 4 m qui jouxte la route. Pose d'une bordure pour éliminer une zone accidentogène notamment pendant l'hiver lorsque les chaussées sont glissantes.
- Rue de la passerelle : Sécurisation de la voirie communale en raison d'un important dénivelé. Pose d'une main courante en bois et d'une bordure pour éliminer une zone accidentogène notamment pendant l'hiver lorsque les chaussées sont glissantes.

Le coût des travaux s'est élevé à 15 319 € HT.

Une subvention de l'Etat (DETR) de 2267.25 € a été perçue pour ses travaux ainsi qu'une subvention au titre des amendes de police pour 5 470 €.

Enfouissements des réseaux (éclairage public EDF et télécom) :

Travaux réalisés et payés à ce jour

➤ Travaux d'éclairage public poste : Les Valettes

Le coût final du projet est **de 16 342.80 €** avec un taux de participation du syndicat départemental d'énergies de 45 %

$16\,342.80 \times 55\% (+ 0.78 \text{ € d'éco contribution}) = \mathbf{8\,989.32\text{€ HT à charge de la commune}}$

➤ Travaux télécom poste : Les Valettes

Le coût final du projet est **de 16 689.52 €.**

$16\,689.52 - 4457.76 \text{ € (participation orange)} = \mathbf{12\,231.76 \text{ € HT à charge de la commune}}$

Travaux réalisés mais non payés à ce jour

Dissimulation du réseau Basse Tension rue de Coste Rouge

L'estimation de ce projet est **de 30 468.17 €**. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 30 %, soit **30 468.17 € x 30 % = 9 140.45 euros** à charge de la commune.

Travaux d'éclairage public route des Vigneaux Hauts et impasse des tilleuls

L'estimation de ce projet est de : 66 391.15 € HT. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit : **66 391.15 € x 55 % = 36 515.13 euros.**

Enfouissement des Télécoms route des Vigneaux Hauts et impasse des tilleuls

L'estimation de ce projet est de : 54 368.56 € TTC. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la Commune, une participation de: **54 368.56 € - (1113 m X 10 €) = 43 238.56 euros**

Réhabilitation d'une vieille bâtisse en logements communaux (maison Bertrand) et rénovation de la salle polyvalente :

Des études ont débuté et un appel d'offres a été lancé pour la réhabilitation d'une vieille bâtisse en logements communaux et la rénovation de la salle communale. Le cabinet de maîtrise d'œuvre LET'S GO a été retenu pour superviser ces deux opérations. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 81600 € HT pour les deux opérations. Les frais de maîtrise d'œuvre et d'études s'élèvent pour l'année 2023 à 35 077.52 € TTC.

Réfection d'un logement de la rue Louis de Bécourt :

Changement des radiateurs, pose d'une cuisine, réfection des peintures et salle de bain, changement de certaines menuiseries. Le montant des travaux s'élève à 14 773.65 € TTC

2- Autres recettes d'investissement

FCTVA: Fonds de Compensation pour la TVA. (compte 10222)

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire -16,404%, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement.

A noter que ce remboursement est effectué avec un décalage de deux ans. Ainsi, le Montant du FCTVA 2023 est calculé à partir des dépenses d'investissement réalisées en 2021. Il est pour 2023 de 55 887.04 €

Taxe d'aménagement (compte 10226)

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Elle s'élève à 1 964.25 € pour 2023.

Sur la commune, le budget investissement est voté par chapitre avec opérations.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
204 Subventions d'équipement versées (SDE)	21 221.08 €	1322 Subventions Région (solde Aménagement du bourg phase 2)	8 536.50 €
21316 Constructions et équipements du cimetière	0.00 €	1345 Amendes de police (Voirie)	5 470.00 €
21318 Constructions autres bâtiments publics opération 001100 salle polyvalente	6 591.12 €	13461 DETR (voirie)	2 267.25 €
21321 Constructions immeubles de rapport (logements communaux)	14 773.65 €	13461 DETR (solde aménagement du bourg phase 2)	10 059.55 €
2138 Autres constructions	- €	10222 FCTVA	55 887.04 €
2151 Réseaux de voirie	18 382.80 €	10226 Taxe d'aménagement	1 964 €
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 920.00 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	117 577.65 €
		165 Dépôts et cautionnement reçu	1 150.00 €
2158 Autres installations, matériel et outillage technique (véhicule + tondeuse)	2 120.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	202 912.24 €
21838 Autre matériel informatique	0.00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 625.09 €
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €		
21321 Constructions immeubles de rapport opération 000800 Maison Bertrand	28 486.40 €	TOTAL RECETTES D'ORDRES	3 625.09 €
2118 Autres terrains	450.00 €	TOTAL RECETTES 2023	206 537.33 €
16 Emprunts et dettes assimilés	965.40 €	001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	37 825.75 €
TOTAL DEPENSES REELLES	94 910.45 €		
TOTAL	94 910.45 €	TOTAL	244 363.08 €

3- Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent pour les dépenses, aux travaux engagés mais non mandatés sur l'exercice N-1 et qui seront reportés au budget de l'année suivante.

En recettes, cela correspond à des subventions accordées mais non perçues sur l'exercice N-1 et qui seront reportés au budget de l'année suivante

En 2023, cela concerne :

- En dépenses :
 - Pour les travaux d'enfouissement sur réseaux basse tension, d'éclairage public et télécom : 86 882.65 € qui correspondent à des travaux d'enfouissement effectués mais dont les factures non pas encore été reçues
 - Pour la rénovation de la salle polyvalente : 143 408.86 €
 - Pour la réhabilitation de la « maison Bertrand » en logements communaux : 248 513.60 €. Les études se sont poursuivies, les travaux débiteront en 2024.
- En recettes :
 - Pour la maison Bertrand : 26 000 € du Département et 15 000 € de la Communauté d'agglomération.

IV LE RESULTAT

Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses 2023 qui sera reportée au budget 2024

2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	167 391.98 €	264 426.84 €	94 910.45 €	206 537.33 €	262 302.43 €	470 964.17 €
Reports de l'exercice N-1	0.00 €	229 085.01 €	0.00 €	37 825.75 €	0.00 €	266 910.76 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	0.00 €	0.00 €	478 805.13 €	41 000.00 €	478 805.13 €	41 000.00 €
RESULTAT CUMULÉ	167 391.98 €	493 511.85 €	573 715.58 €	285 363.08 €	741 107.56 €	778 874.93 €

Résultat d'Investissement cumulé : $206\,537.33\text{ €} - 94\,910.45\text{ €} = 111\,626.88\text{ €}$
(Résultat 2023) + $37\,825.75\text{ €} = 149\,452.63\text{ €}$ (Résultat cumulé à reporter au budget 2024 au compte 001)

Solde des restes à réaliser 2023 : (dont il faut tenir compte pour l'affectation du résultat au budget 2024) : $-478\,805.13\text{ €} + 41\,000\text{ €} = -437\,805.13\text{ €}$

Résultat de Fonctionnement cumulé : 264 426.84 € - 167 391.98 € = 97 034.86 €
(résultat 2023) + 229 085.01 € = **326 119.87 €** (Résultat cumulé à affecter)

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat au budget 2024 :

- 149 452.63 € - 437 805.13 € = - **288 352.50 €** (montant à couvrir obligatoirement avec l'excédent de fonctionnement 2022 par un titre au compte 1068)
- Excédent de fonctionnement 2023 : 326 119.87 € - 288 352.50 € (affecté obligatoirement à la couverture du déficit d'investissement) = **37 767.37 €**.
(Résultat à reporter au budget 2024 au compte 002)

V L'ETAT DE LA DETTE

Au 31/12/2023 aucun emprunt pour la commune de Ceyszac.